



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 101808

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de la natation à l'école primaire. En effet, les programmes scolaires contiennent une partie éducation physique et sportive pour les cycles 2 et 3. Aucune discipline en particulier n'est imposée aux enseignants, même si une attention particulière est adressée au savoir nager. Au-delà de son intérêt pour le développement physique, la natation est particulièrement importante en termes de sécurité. En effet, en France, les noyades sont responsables de plus de 500 décès chaque année et les nombreux accidents enregistrés causent parfois de graves séquelles selon l'Institut de veille sanitaire. Cependant, d'après une enquête réalisée par ce même institut en 2012, près de 15 % des élèves de CM2 déclaraient ne pas savoir nager. Face à ce constat, il souhaiterait savoir ce qui pourrait être entrepris pour développer l'apprentissage de la natation à l'école.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101808

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 23

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)